

ÉTUDE DE CAS : Région de Saint-Louis, Sénégal

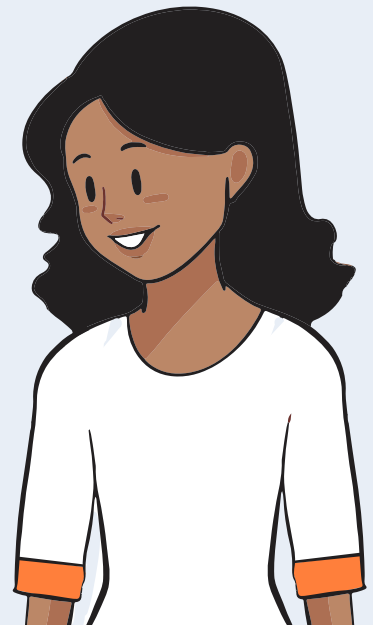
Inclure les populations rurales : créer des opportunités d'emploi et améliorer les moyens de subsistance sur l'ensemble du territoire grâce à la coordination et aux partenariats entre acteurs nationaux et locaux

Du Programme mondial sur la Migration au Service du Développement Durable (M4SD)

MOTS CLEFS : Développement rural inclusif, mécanismes de coordination, partenariats national et local, emploi, entrepreneuriat, jeunes, migrant·e·s de retour, femmes, égalité d'accès

RENCONTREZ FATMA

Fatma est originaire et vit dans la commune de Rosso Sénégal, située au Nord du Sénégal dans la région de Saint-Louis. Cette commune rurale, comprenant un peu plus de 10 000 habitants, est située au bord du fleuve Sénégal qui sépare le Sénégal de la Mauritanie, accessible par un simple bac. Pour réaliser une formation en administration, Fatma a dû se déplacer dans la ville de Saint-Louis à plus de trois heures de route. De retour à Rosso Sénégal et alors âgée de 29 ans, elle éprouve des difficultés à trouver un emploi. Elle parvient péniblement à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille en vendant des produits au marché mais ses revenus restent fluctuants. Malgré son niveau d'études, elle se sent démunie dans sa recherche d'emploi et explique ne pas savoir par où commencer pour connaître les emplois disponibles aux alentours. Elle rêve de travailler dans le domaine de la pisciculture ici dans sa commune. Elle songe parfois et tristement à traverser la frontière mauritanienne dans l'espoir d'y trouver un emploi, comme l'ont fait certain·e·s de ses ami·e·s d'enfance.



LA SOLUTION ?

L'accessibilité des services publics dans les territoires ruraux, notamment l'information sur les opportunités d'emploi, est un enjeu pleinement partagé par l'ensemble des organismes de services publics, qu'ils soient locaux ou nationaux. Pour pallier ce défi, le renforcement des mécanismes de coordination entre les acteur·rice·s nationaux·ales et locaux·ales est essentiel pour capitaliser sur les services existants et les rapprocher des communautés rurales. Ce rôle de passerelle est aujourd'hui assuré par le Bureau d'Information et de Promotion de l'Emploi Local (BIPEL), établi à Rosso Sénégal en 2022 par l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis. Le BIPEL est un dispositif de proximité d'information, d'échange, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, des femmes, des migrant·e·s de retour ou des potentiel·le·s migrant·e·s de la région de Saint-Louis dans leur projet entrepreneurial ou de recherche d'emploi. La commune de Rosso Sénégal est l'une des trois communes pilotes de la région de Saint-Louis (avec Ross Béthio et Fanaye) qui disposent aujourd'hui de cet outil de conseil et d'orientation aux jeunes, aux femmes et aux migrant·e·s de retour en faveur de la formation qualifiante et de l'emploi.



“Les Bureaux d'Information et de Promotion de l'Emploi Local (BIPEL) étaient le maillon manquant de l'Etat pour réduire les inégalités d'accès à l'information sur l'emploi, la formation et les stages auprès des jeunes vivants en zone rurale.”

M. Mamadou DIOP, Point focal du Programme M4SD, ARD de Saint-Louis



COMMENT CELA EST-IL RÉALISÉ ?

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

CIBLE 17-14



RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre le chômage et le sous-emploi demeure une préoccupation majeure des autorités sénégalaises dans le cadre du combat contre la pauvreté comme le témoignent les mécanismes mis en place au sein de la **Convention nationale Etat-Employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes**. En capitalisant sur les mécanismes existants sans les dédoubler ou s'y subsister, les BIPEL **renforcent la coordination et**

favorisent la cohérence des politiques en assurant l'intégration des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour sur le marché du travail à l'échelle du territoire national.

CIBLE 17-17



ENCOURAGER DES PARTENARIATS EFFICACES

Il s'agit d'une approche pangouvernementale regroupant des partenaires multiples : les **autorités régionales et locales** (ARD de Saint-Louis et le

Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi), les **autorités nationales**¹ en lien avec la **société civile**, les différentes **institutions en matière de promotion de l'emploi**² avec le soutien des **agences onusiennes** (Organisation Internationale pour les Migrations et Programme des Nations Unies pour le Développement) au service de l'emploi et de la formation des **jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour**.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

CIBLE 11-A



RENFORCER LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT À ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

En **assurant un accès aux services de l'Etat** en matière d'emploi et de formation dans les zones les plus reculées du territoire, les BIPELs contribuent

à **améliorer l'égalité entre les zones urbaines, semi-urbaines et rurales**. Ces BIPELs, en connectant les communes aux services proposés par l'Etat, renforcent les liens économiques et sociaux positifs et cela, quel que soit le lieu de résidence des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour et apportent une réponse concrète à l'exode rurale.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

CIBLE 8-3



PROMOUVOIR DES POLITIQUES FAVORISANT LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

283 personnes (170 hommes et 113 femmes) réparties dans 11 communes de la région (dont 6 à Podor, 5 à Dagana et 1 à Saint-Louis) ont déposé **une demande d'accompagnement financier (94%) ou technique (6%)**

pour leur permettre d'accéder à l'emploi ou de créer/renforcer leur entreprise. Parmi ces 283 personnes, 63% ont moins de 35 ans et 20% sont des migrant·e·s (53 hommes et 5 femmes). Ces demandes d'accompagnement ciblent les domaines d'activités suivants : l'agriculture (63%), l'élevage (22%), les prestations de services (5%), etc.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

CIBLE 4-4



AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES DISPOSANT DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LEUR RÉUSSITE FINANCIÈRE

Depuis la mise en place des BIPELs (2022-2023), **187 personnes** réparties dans 20 communes de la région (76 hommes et 111 femmes) ont déposé une **demande de formation**. Les demandeuse·s de formation sont jeunes puisque 96% ont moins de 35 ans. Les principaux domaines pour lesquels une demande de formation a été formulée sont directement corrélés aux besoins locaux soient l'agriculture, l'élevage, la pêche/ la pisciculture, la restauration et la mécanique. Les résultats indiquent que 68% des demandeuse·s de formation souhaitent se lancer dans l'emploi salarié alors que 32% ont pour projet de créer leur entreprise. D'ailleurs, les collectivités territoriales répondent à l'essentiel des demandes de formation formulées auprès des BIPELs puisqu'ils apportent une réponse à 68% des demandes reçues (25% pour les demandes de formation en lien avec un emploi salarié et 43% des demandes de formation en lien avec l'auto emploi).

CIBLE 8-5



PARVENIR AU PLEIN EMPLOI ET GARANTIR UN TRAVAIL DÉCENT ET UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

Depuis la mise en place des BIPELs (2022-2023), **237 personnes** (136 hommes et 101 femmes) se sont **inscrites auprès des BIPELs comme étant en recherche d'emploi salarié** (70%, soit 165 personnes) **ou dans un projet d'auto-emploi** (30%, soit 72 personnes). Parmi ces 237 personnes ayant déclaré être en recherche d'emploi, 93% ont moins de 35 ans.

¹ Les autorités nationales ayant participé à ce Programme incluent notamment et de manière non exhaustive : la Direction Générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur ; le ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion et ; le ministère de la Jeunesse et le ministère de l'Économie.

² Les principales institutions en matière d'emploi sont, de manière non exhaustive : Pôle emploi, ANPEJ, DER, 3FPT, ADEPME, etc.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

CONSEIL 1 : Proposer des relais de proximité en matière d'emploi et de formation dans les zones rurales pour faciliter l'accès à l'information à toutes et tous.

En zone rurale, l'un des principaux défis liés à l'emploi des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour est la difficulté d'accès à l'information sur les opportunités d'emploi, de formation, etc. Alors que les mécanismes d'orientation et d'accompagnement des jeunes existent, ces derniers quel que soient leur statut migratoire n'ont pas toujours la possibilité ou les moyens de se déplacer à parfois plus de 300 kms de leur lieu de résidence. Pour renforcer l'équité territoriale, les BIPELs sont positionnés dans les communes les plus reculées au plus proche des communautés rurales et agissent en tant que passerelles au niveau local. Plusieurs options sont proposées : enregistrer sa demande sur la plateforme en ligne [Sunuxey.com](https://www.sunuxey.com), se rendre au bureau du BIPEL pour échanger avec un·e interlocuteur·rice qui peut également accompagner la personne à s'enregistrer sur la plateforme ou encore rencontrer l'administrateur du BIPEL lors des forums de quartiers. Cette proximité renforce l'accessibilité des services proposés par l'Etat et par les autres partenaires en matière d'emploi et de formation des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour. Cette accessibilité renforce également la confiance des bénéficiaires envers les institutions et leur capacité à prendre en compte et répondre aux besoins exprimés.

CONSEIL 2 : Collecter les données sur les besoins en matière d'emploi et de formation de manière unifiée sur l'ensemble du territoire.

Par l'intermédiaire des BIPELs, les données sont collectées sur l'ensemble du territoire via un formulaire unifié. Ces données ventilées par sexe, âge, niveau d'études, statut migratoire et emplacement géographique offrent une meilleure maîtrise de l'information territoriale. Grâce au recensement des besoins en matière d'emploi et de formation, les autorités nationales et locales renforcent leur compréhension des enjeux et défis rencontrés par les jeunes, les femmes et les migrant·e·s de retour en zone rurale. La disponibilité des données améliore l'efficacité des institutions puisque les autorités ont la capacité d'élaborer des politiques à la lumière de ces données pour mieux répondre aux besoins recensés par les communautés dans la pratique, participant in fine à ne laisser personne pour compte.

CONSEIL 3 : Renforcer la coordination entre les institutions publiques et avec les acteurs·rices du secteur privé : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Les BIPELs agissent comme facilitateur en renforçant la coordination et les partenariats entre les institutions publiques ayant pour mandat la formation et l'emploi des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour. Cela étant, cette coordination n'est efficiente que si elle est accompagnée d'une connaissance avérée des besoins des acteurs·rices du secteur privé au niveau local. Pour répondre à cet objectif, l'ARD de Saint-Louis a mené une cartographie du secteur privé afin d'identifier les principaux secteurs d'emplois de la région et ainsi orienter efficacement les jeunes, les femmes et les migrant·e·s vers des métiers ayant des débouchés. Cette cartographie a également été partagée avec les acteurs·rices du secteur privé lors d'un séminaire visant à les sensibiliser sur les possibilités offertes par l'Etat pour faciliter le recrutement des migrant·e·s.

CONSEIL 4 : Apprendre des expériences issues des trois BIPELs pilotes pour mieux les répliquer et assurer leur pérennisation.

Le modèle des BIPELs a démontré sa pertinence et son efficacité tant pour les bénéficiaires que pour les autorités locales qui accèdent aujourd'hui à des données fiables et harmonisées sur les besoins d'emploi et de formation des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour. Face aux résultats des trois BIPELs pilotes, l'ARD de Saint-Louis a capitalisé sur ce modèle pour créer d'autres BIPELs dans les communes de Gaé, Galoya, Bokhol et Mboumba. L'ARD de Saint-Louis a également obtenu un financement pour l'installation de BIPELs dans cinq autres communes du département : Saint-Louis, Gandon, Fass Ngom, Ndiébène Gandiol et Mpal. Ces nouveaux BIPELs bénéficieront des leçons apprises des trois BIPELs pilotes en s'assurant de répondre aux deux principaux défis d'ores et déjà identifiés : (i) la réponse aux besoins de financement pour la création d'entreprises et (ii) l'accompagnement des femmes. Pour pallier ces défis, l'ARD de Saint-Louis étudie la mise en place d'un fonds d'amorçage, réalise un diagnostic des dispositifs d'appui à l'emploi des jeunes et prévoit de créer de nouvelles synergies avec des institutions spécialisées dans l'inclusion des femmes. En capitalisant sur les leçons tirées de l'expérience des trois BIPELs pilotes, l'ARD de Saint-Louis assure la pérennisation et la durabilité de ses actions au service des jeunes, des femmes et des migrant·e·s de retour.

Ces activités ont amélioré la vie de Fatma et de ses voisin·e·s à Rosso Sénégal

Fatma a découvert l'existence du BIPEL de Rosso Sénégal grâce à un forum organisé dans son quartier (ODD 10 – Inégalités réduites).

Elle y a rencontré l'administrateur du BIPEL qui l'a aidée à s'inscrire sur la [plateforme Sunuxey](#) pour faire part de son souhait de formation en pisciculture. Une fois sa demande enregistrée, son souhait de formation a pu être partagé avec l'ensemble des organismes proposant des formations dans ce domaine (ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs)

Fatma a rapidement suivi une formation de 3 mois durant laquelle elle a appris à construire elle-même sa première cage d'élevage de poissons ce qui a élargi ses connaissances initiales en administration (ODD 4 – Éducation de qualité).

Elle a récemment obtenu l'autorisation d'installer cette cage dans le bassin du fleuve Sénégal. Pour la suite, elle compte bien poursuivre ses ventes sur le marché et se réjouit de pouvoir diversifier ses revenus grâce à sa nouvelle cage. Elle envisage déjà de construire et d'installer d'autres cages pour étendre son activité (ODD 8 – Travail décent et croissance économique).

Elle aimerait également former des amies à la pisciculture pour créer, à terme, une coopérative de femmes et contribuer au développement de sa communauté ici à Rosso Sénégal (ODD 5 – Égalité entre les sexes).

Elle a tenu à ajouter **« Avec le BIPEL, je me sens vraiment appartenir au Sénégal, même si je ne vis pas dans une grande ville »** (ODD 11 – Villes et communautés durables).



[Regarder la vidéo sur le Programme M4SD au Sénégal](#)

Ces activités sont rendues possibles grâce au Programme mondial OIM-PNUD sur « La Migration au Service du Développement Durable (M4SD) », lequel est mis en œuvre dans 11 pays entre 2019 et 2023. Le programme est financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC). Pour en savoir plus sur les projets menés au Sénégal dans le cadre de ce Programme, [cliquez ici](#).

Cette publication a été diffusée sans édition officielle par l'OIM, sans que l'Unité des publications de l'OIM (PUB) n'ait approuvée le respect des normes et du style de l'OIM, et sans que l'Unité TRS n'ait effectuée de traduction officielle.

© OIM et PNUD 2023. Tous droits réservés. Rédigé par Nawel Aouissi-Padioleau, contributions de l'OIM, du PNUD et de leurs partenaires. Graphisme élaboré par Diana De León.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC